

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Laval, 10 avril 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation2 p. (276r, 277v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Laval, 10 avril 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50695>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 avril 1882](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire[Laval](#)

Lieu de destination90, rue de Ménilmontant, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

RésuméGodin explique à Laval que l'association du Familistère ne peut satisfaire les conditions qu'il demande. Il lui explique que l'association n'accorde que des appointements fixes et que la part des bénéfices accordée aux membres de l'association est proportionnée aux appointements. Il ajoute que chacun prend le logement à sa convenance. Il lui propose de faire un essai de 15 jours ou un mois qu'il rémunérerait sur le pied de 6 000 F par an pour 10 heures de travail par jour. Dans le cas où cette proposition ne lui convenait pas, Godin demande à Laval de lui indiquer un collègue avec qui il pourrait s'entendre.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Finse 19 Octobre 1888.

Monsieur Laval,

J'ai le regret de vous dire que l'Association du Féminisme ne peut en aucun façon prendre l'engagement de la méthode de ceux qui nous ont proposé, elle laisse la liberté aux personnes qui l'ont occupée, mais elle doit considérer elle-même sa liberté propre dans les conditions nécessaires pour ses objectifs. L'Association ne concorde qu'avec les appartenants à

elles. La part dans les bénéfices est proportionnée aux appartenants; et elle n'est accordée qu'à ceux qui sont affiliés en qualité de membres de la société.

Quant au décret, il a été déposé à la Chambre des députés avec les réserves, et en face de l'opposition il y avait un grand succès de la partie féminine dans le débat. Ce succès rendue possible par ce qui était possible cette fois, en réussant à travailler en faisant que le moins de ces voies. Mais malgré les idées partielles

même et nous pourrions discuter ensemble les moyens d'une entente.

Il est bien entendu que pour le temps où vous vendrez ainsi, je vous laisserais les appariements sur le pieds de six mille francs, pour six heures de travail par jour.

Si cette proposition n'est pas possible pour vous, je vous serai obligé de m'indiquer quelles en de vos cotées que je puis accepter des conditions analogues, dans un tel cas.

le taux des approvisionnements qui devrait rester à débattre; car six mille francs est un chiffre qui suppose une réelle capacité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.